



VEC38129  
1205 Genève

Service compétent Agence principale  
Mounir Khounat  
Boulevard Saint-Georges 71  
1205 Genève

A qui de droit

Votre interlocuteur Mounir Khounat  
Téléphone +41 22 436 32 50

Genève, le 30 décembre 2019

**Attestation d'assurance**  
**Police no 14.963.742**

Nous soussignés, confirmons que la société My Move Sho Sàrl domiciliée sise Rue Barthélemy-Menn 4 à Genève a conclu auprès de notre compagnie d'un contrat d'assurance de transport (Police forfaitaire/Responsabilité civile du Voiturier)

L'assurance couvre la responsabilité du preneur d'assurance en qualité de voiturier pour les transports de marchandises de toutes sortes, effectués avec les véhicules du preneur d'assurance, à l'exception des exclusions selon l'article 4 des CGAR Voiturier 2008

**Validité territoriale**

L'assurance est valable à l'intérieur de l'Europe.

**Couverture de l'assurance**

L'assurance couvre la responsabilité légale ou contractuelle (pour autant que celle-ci soit moins étendue que la responsabilité légale) du preneur d'assurance en qualité de voiturier selon les CGAR Voiturier 2008 ci-jointes. La couverture de l'assurance contient une couverture pour les voituriers sous-traitants qui effectuent des transports sur ordre du preneur d'assurance. Une éventuelle différence de conditions quant aux polices de tels voituriers sous-traitants est également assurée.

**Sommes maximales assurées, au premier risque**

Par moyen de transport (avec ou sans remorque)	CHF 100'000.00
Indemnisation maximale par événement	CHF 100'000.00
La franchise par événement se monte à	CHF 300.00

Avec nos meilleures salutations.

  
Monica Lascas  
Soutien de vente



## Attestation d'assurance

### Responsabilité civile professionnelle

AXA certifie accorder au preneur d'assurance une couverture d'assurance, selon les dispositions contractuelles convenues, pour la responsabilité civile fondée sur les conditions légales en la matière en cas de :

- **dommages corporels** : mort, lésions corporelles ou autres atteintes à la santé de personnes;
- **dommages matériels** : destruction, endommagement ou perte de choses.

My Move Shop Sàrl  
Rue Barthélemy-Menn 4  
1205 Genève

<b>Risque assuré</b>	Tous services dans les domaines des déménagements	
<b>Somme d'assurance</b>	CHF 5'000'000.00	somme forfaitaire par événement, incluant les dommages corporels, les dommages matériels et les frais assurés
<b>Maximisation</b>	par année d'assurance	
<b>Validité territoriale</b>	Europe et toute la Turquie	
<b>Début/Échéance de la police</b>	Du 01.01.2020 au 31.12.2022 Sous réserve d'une résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties	

La présente attestation d'assurance n'est délivrée qu'à titre d'information et ne confère aucun droit à la personne en sa possession. L'attestation d'assurance ne constitue ni une modification, ni un complément de la police précitée. Seules les conditions contractuelles applicables sont déterminantes, indépendamment de toute autre exigence, par exemple en lien avec une relation contractuelle entre le preneur d'assurance et la personne en possession de l'attestation. La somme d'assurance indiquée est valable à la date de début de la police et peut ne plus être intégralement à disposition si des sinistres ont donné lieu à un dédommagement ultérieurement. Des sous-limites et/ou des franchises peuvent s'appliquer.

Genève, le 30 décembre 2019

  
Monica Lascas  
Soutien de vente